



DDCSPP des Hautes-Pyrénées

Tarbes le 28 mars 2018

**La Bergerie du Hountacam rappelle ses fromages
suite à la mise en évidence de listeria monocytogenes**

Le 28 mars 2018,

La Bergerie du HOUNTACAM (N° agrément 65 082 01) procède à un retrait de la vente et à un rappel de tous ses fromages (pur brebis, pur chèvre et mélange brebis-chèvre) de la marque La Bergerie du HOUNTACAM suite à la mise en évidence de la présence de *Listeria monocytogenes*. Tous les lots et toutes les DLC sont concernés.

**Les produits concernés par ces mesures ont été commercialisés
entre le 22/12/2017 et le 28/03/2018.**

Les fromages ont été vendus au rayon à la coupe (traditionnel) ou en libre service dans les supermarchés, en vente directe à la ferme (Berbérust-Lias), chez des revendeurs fromagers en boutique ou sur les marchés dans les départements des Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques (voir liste en annexe).

Dans ce cas, le produit ne dispose plus de son étiquetage d'origine. En cas de doute, il convient de se renseigner auprès du rayon du supermarché, du revendeur ou du grossiste pour savoir si le produit acheté est concerné par l'alerte.

Ces fromages ont également été servis par le restaurant « La côte à l'os » lors du Salon Agricole de Tarbes.

**Les magasins concernés ont mis en place des
affichettes au niveau des rayons afin d'informer
les consommateurs.**



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>



PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Recommandations aux consommateurs :

L'ensemble des produits a été retiré de la commercialisation. Certains de ces produits ont cependant été commercialisés avant la mesure de retrait.

Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les détruire, ou de se les faire rembourser.

Les toxi-infections alimentaires causées par les Listeria se traduisent notamment par de la fièvre isolée ou accompagnée de maux de tête.

Les femmes enceintes doivent être particulièrement attentives à ces symptômes ainsi que les personnes immuno-déprimées et les personnes âgées.

Ces symptômes peuvent évoquer une listériose, maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat.

**Pour tout renseignement complémentaire, la société La Bergerie du Hountacam se tient à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions au numéro de téléphone suivant :
06 28 79 13 46.**

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/alimentation/alerte-alimentation>



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Annexe : liste des points de vente

Département 65

Intermarchés Pouzac, Alsace Lorraine Tarbes, Juillan, Séméac, Aureilhan

Leclerc Lourdes, Méridien Ibos, L'Ormeau Tarbes, Orleix

Nebout Didier : boutique sous la Halle de Cauterets et marché de Bagnères de Bigorre

Chez Nico Horgues

La cave aux fromages Luz Saint Sauveur

Douceurs des Pyrénées sur les marchés de Lannemezan, Arreau, Capvern les Bains, La Barthe de Neste, Saint Lary

Département 64

Comptoir Signature Gourmande CSG 64300 Castetner

Département 40

Intermarchés Yzosse, Dax, Saint Paul les Dax

Département 31

Fromagerie Xavier Toulouse

Jeannot Colomiers

Les fromages du Terroir Le Cuing

Ferme des Violettes L'Union

Département 33

Intermarché Cap Océan La Teste de Buch

Département 32

Douceurs des Pyrénées sur le marché de Masseube

